



## La petite histoire du jour

### C'est l'histoire d'un salarié qui déclare trop de revenus...

À la suite d'une rupture conventionnelle, un salarié a perçu une indemnité à ce titre et, parce qu'il fait état de préjudices subis en raison des conditions difficiles d'exécution de son contrat de travail, notamment pour sa santé, une indemnité transactionnelle.

Une indemnité non imposable, selon lui... Mais pas selon l'administration fiscale...

Le fin mot de l'histoire... pour qui ?

Accueil : 09 82 54 16 00  
Commercial : 09 82 50 82 01



3 rue Claude Chappe  
44700 CARQUEFOU



contact@comptakt.fr

